

Le **Plan d'Épargne  
Interentreprises**  
des organismes  
du Régime général  
de Sécurité sociale



# Les origines

Un protocole d'accord du 30 juin 2005 relatif à l'intéressement dans les organismes du Régime général de Sécurité sociale, agréé le 20 octobre 2005

Un accord du 22 juillet 2005 relatif à la mise en place d'un plan d'épargne interentreprises dans le Régime général de Sécurité sociale, agréé le 13 octobre 2005

# Qu'est ce qu'un PEI ?

Un Plan d'Épargne Interentreprises est un système d'épargne collective et facultative proposé aux salariés bénéficiant d'au moins 2 mois d'ancienneté. Il leur permet de se constituer une épargne pour financer leurs projets (investissement immobilier...), dans des conditions particulièrement avantageuses, en contrepartie d'un blocage des sommes versées pendant au moins cinq ans

# Le schéma du dispositif

intéressement et/ou  
versements volontaires



Plan d'Épargne Interentreprises  
(durée de blocage : minimum 5 ans)



4 choix d'investissement  
(fonds communs de placement  
multi-entreprises)

# L'alimentation du PEI

## **Tout ou partie de votre prime d'intéressement**

Votre employeur vous fait parvenir un bulletin d'option vous permettant d'indiquer si vous souhaitez ou non verser tout ou partie de votre intéressement dans le PEI

## **Vos versements volontaires**

Vous pouvez effectuer des versements trimestriels volontaires :

- > par chèque,
- > par prélèvement automatique.




## Liberté de versement :

- > Versements ponctuels ou réguliers (en mars, juin, septembre et/ou décembre) ;  
Minimum 160 € par an sur l'ensemble des fonds ;
  - > Quatre versements par an maximum
- ... dans la limite de 25 %  
de votre rémunération brute annuelle (intéressement compris)

**Attention :** en 2006, l'ouverture du compte  
ne peut intervenir qu'à partir du mois de juin

# L'offre financière : des FCPE multi-entreprises

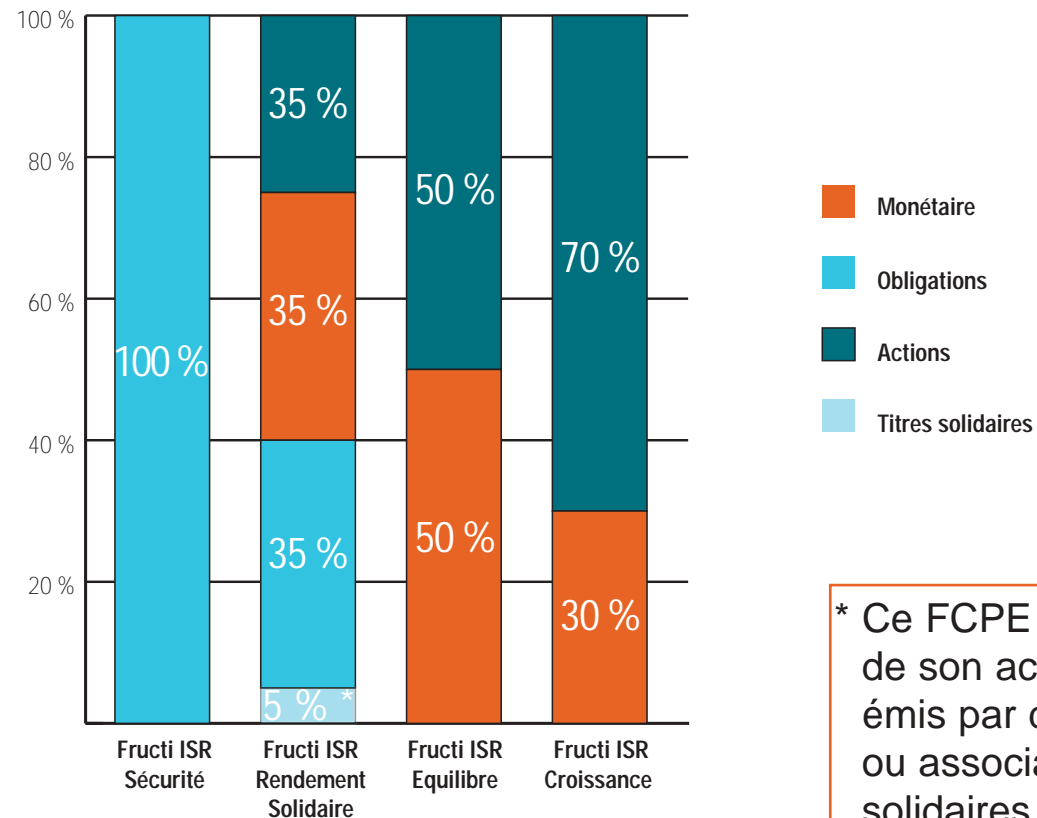
## **Caractéristiques des FCPE Multi-entreprises**

- > un historique de performance
- > des capitaux importants en gestion
- > des Conseils de Surveillance déjà constitués :
  -  Gamme Fructi ISR : 2/3 des représentants des salariés désignés par les organisations syndicales, 1/3 représentants des directions des entreprises

## **Gestion « ISR » Investissement socialement responsable**

- > une gamme « Fructi ISR » labellisée par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale
- > une équipe de gérants et d'analystes spécialisés dans l'Investissement socialement responsable

# Les FCPE sélectionnés



\* Ce FCPE détient 5 % de son actif en titres émis par des entreprises ou associations solidaires

# Les FCPE sélectionnés



Placement	Niveau de risque	Espérance de rendement	Horizon de placement
Fructi ISR Sécurité	*	*	court terme
Fructi ISR Rendement Solidaire	**	**	moyen terme
Fructi ISR Equilibre	***	***	moyen long terme
Fructi ISR Croissance	****	****	moyen long terme

# Présentation du FCPE Fructi ISR Sécurité

## Fructi ISR Sécurité, Stratégie Court Terme

**Profil de gestion** : l'objectif de ce fonds est d'offrir une rémunération constante, proche de celle du marché monétaire au jour le jour.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une grande régularité dans l'évolution de leur valeur de part et la sécurité pour leur épargne.

Niveau de risque	*
Espérance de rendement	*
Horizon de placement	Court Terme

# Présentation du FCPE Fructi ISR Rendement Solidaire

## **Fructi ISR Rendement Solidaire, Stratégie Diversifié Obligataire**

**Profil de gestion :** L'objectif de ce FCPE est la recherche d'une performance sensiblement supérieure à celle du marché obligataire tout en assurant une évolution régulière de la valeur de la part.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion prudente.

Niveau de risque

\*\*

Espérance de rendement

\*\*

Horizon de placement

Moyen Terme

# Présentation du FCPE Fructi ISR Equilibre

## **Fructi ISR Equilibre, Stratégie Diversifiée Mixte**

**Profil de gestion :** L'objectif de ce fonds est la recherche d'une rentabilité élevée, tout en limitant les écarts importants de la valeur de part. L'allocation de ce portefeuille est composée d'une part d'actions, et d'obligations et placements monétaires d'autre part.

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion équilibrée.

Niveau de risque \*\*\*

Espérance de rendement \*\*\*

Horizon de placement **Moyen-Long Terme**

# Présentation du FCPE Fructi ISR Croissance

## Fructi ISR Croissance, Stratégie Diversifié Actions

**Profil de gestion :** L'objectif de ce FCPE est la recherche d'une rentabilité élevée, dans une optique de moyen-long terme. Ce fonds est composé principalement d'actions et dans une moindre mesure d'obligations françaises et étrangères. Les titres des grandes entreprises de la zone euro sont largement représentés car ils permettent une grande diversification, sans risque de change. Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion dynamique.

Niveau de risque

\*\*\*\*

Espérance de rendement

\*\*\*\*

Horizon de placement

Moyen-Long Terme

# Les avantages du dispositif

## Une aide de votre entreprise

Votre entreprise s'associe à votre effort d'épargne en prenant en charge l'intégralité des frais de tenue de comptes individuels.

## Un cadre fiscal privilégié

Votre épargne n'est pas imposée :

1. la part de votre intéressement investie dans le PEI bénéficie d'une exonération d'impôt et de charges sociales <sup>(1)</sup> ;
2. tous les revenus et plus-values de votre épargne sont exonérés d'impôts <sup>(2)</sup> à la sortie du PEI.

(1) Hors CSG-CRDS

(2) Hors CSG-CRDS  
et prélèvement social en vigueur

# Disponibilité de l'épargne versée sur le Plan d'Épargne Interentreprises

- Chaque versement effectué sur le Plan d'Épargne Interentreprises est disponible 5 ans plus tard, à compter de chaque versement :

## Dates de versements

➡ 2006

➡ 2007

## Dates de disponibilités

➡ 2011

➡ 2012

# Les cas de déblocage anticipé (sans pénalités fiscales)

- > Mariage ou Pacs
- > Naissance ou adoption du 3<sup>ème</sup> enfant
- > Divorce, séparation, rupture du Pacs avec garde d'un enfant
- > Acquisition ou agrandissement de la résidence principale
- > Création ou reprise d'une entreprise par le bénéficiaire, son conjoint ou ses enfants, par la personne liée par un Pacs
- > Cessation du contrat de travail
- > Invalidité du bénéficiaire, du conjoint ou des enfants, de la personne liée par un Pacs
- > Décès du bénéficiaire ou du conjoint, de la personne liée par un Pacs
- > Surendettement du bénéficiaire

# Une gestion administrative assurée par Natexis Interépargne

- Filiale de Natexis Banques Populaires dédiée à la gestion de l'Épargne Salariale
- Plus de 35 ans d'expérience dans ce domaine
- Premier acteur du marché français avec :
  - > 14 milliards d'euros gérés : 21 % de part de marché
  - > 2 785 781 comptes individuels
  - > 27 % de part pour le compte de 27 138 entreprises clientes

# Natexis offre

## Une information permanente des épargnants

Un relevé de compte clair et synthétique est adressé à chaque épargnant de façon régulière

Chaque épargnant peut également suivre l'évolution de son épargne au travers de nombreux moyens d'information :

Courrier, minitel, internet, serveurs vocaux et télé conseillers



## Un espace personnalisé pour chaque salarié

### Consultation :

- > Situation globale de son épargne
- > Détail des avoirs
- > Plus ou moins values latentes
- > Historique des demandes et opérations
- > Page récapitulative de son identité modifiable en ligne
- > Guide pratique de son compte et questions fréquentes
- > Informations relatives aux FCPE gérés
- > Outil de simulation

### Opérations possibles :

- > Réponse aux bulletins d'option
- > Rachats d'avoirs disponibles (avec ou sans valeur plancher)
- > Transferts entre fonds
- > Opérations de mises à jour administratives